

N° 2024-12-16/08

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DECEMBRE 2024**

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : ACCOMPTE 2025

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

DATE DE LA CONVOCATION	L'an deux mille vingt-quatre, Le 16 décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D'AFFICHAGE	Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Annie SAINSILY, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Odile GENOVA, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Pierrette MAZERY, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, Mme Catherine Le DANTEC, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Christian GASQ, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, M. Frank MARQUET.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Excusés représentés : Madame Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY M. Dejan STANKOVIC donne pouvoir à Madame Annie SAINSILY Monsieur Bruno GUILLOU donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI Mme Diane CHARLEMAGNE donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Véronique HUYNH donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET
DATE DE LA PUBLICATION	Absents :
19-12-2024	

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-08-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

2024-12-16/08, SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : ACCOMPTE 2025

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt de soutenir les associations Bucoises dans leurs actions, et d'assurer la continuité de leur fonctionnement ;

Considérant le principe de verser 25% du montant de la subvention de 2024 aux associations dont la subvention est supérieure ou égale à 3000 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Décide du versement d'une avance de subvention 2025 aux associations Bucoises selon le tableau ci-joint :

Tiers	Subvention 2024	25 % de la subvention 2024
AO BUC FOOTBALL	25000	6250
AO BUC TENNIS	16000	4000
APY BUC	16000	4000
AO BUC REMISE FORME	15000	3750
AMICALE DU PERSONNEL	11000	2750
AMICALE TIREURS	6000	1500
CLUB HIPPIQUE	5000	1250
AO BUC JUDO	5000	1250
VER LUISANT	4000	1000
AO BUC MULTISPORTS	3000	750

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 65 article 65748 du BP 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le :
Rendu exécutoire le :

20-12-2024
20-12-2024

Buc, le 19/12/2024

La Secrétaire de séance
Mme Elisabeth MORELLI

Le Maire
Stéphane GRASSET



Enroll

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20241219-2024-12-16-08-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Acte à classer

2024-12-16-08

1

2

3

4

5

6

En préparation

Pour signature

Prêt à transmettre

En attente retour
Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-20T08-19-36.04 (MI257960896)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20241219-2024-12-16-08-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Subventions aux associations : acomptes 2025

Date de décision : 19/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-12-16-08 SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS ACCOMPTEES
2025.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte :

Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/12/24 à 18:08

Par [BOURAHLA Samira](#)

Demande de signature

Date 19/12/24 à 18:08

Par [BOURAHLA Samira](#)

Signé

Date 20/12/24 à 08:19

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 20/12/24 à 08:19

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 20/12/24 à 10:10

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 20 décembre 2024 10:10
À: dgs-fast
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-12-16-08

'..Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-12-16-08, télétransmis par Stéphane GRASSET. Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20241219-2024-12-16-08-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2024-12-16-08

Objet : Subventions aux associations : acomptes 2025

Date de décision : 19/12/2024

Date de transmission : 20/12/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.5. Subventions

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>